

**DE QUOI
LA DISCRIMINATION DE LA
CGT AU THÉÂTRE DE LA
COMMUNE
D'AUBERVILLIERS
EST-ELLE LE NOM**



Le 21 septembre 2021, notre camarade Sophie Lopez, déléguée syndicale Synptac-CGT du Théâtre de La Commune, centre dramatique national (CDN) d'Aubervilliers, a été mise à pied dans l'attente d'un entretien préalable à licenciement pour des faits de harcèlement moral à l'encontre de sa hiérarchie.

Cette mesure intervient suite à l'enquête initiée unilatéralement par la direction du CDN auprès d'un prestataire privé, non agréé par le ministère du travail, pour des faits remontant à la période du dernier confinement, alors que notre camarade était en mi-temps thérapeutique et en télétravail.

Ce détournement de dispositions protectrices des salarié.e.s pour museler une syndicaliste chevronnée ayant dénoncé la souffrance au travail de ses collègues lors d'un conflit social mémorable en 2018 est navrant mais assez peu étonnant de la part d'une direction qui, tout en recyclant un discours gauchisant, cherche à s'éviter depuis plusieurs années toute contradiction dans l'entreprise.

La méthode de mise en cause de notre camarade souffre aussi de lacunes et de manquements déontologiques graves puisque l'employeur a financé, sur argent public, la prestation d'une psychologue qui s'est comportée en véritable détective privé à charge. Ainsi c'est sans aucune hésitation qu'elle entend conclure à des qualifications pénales graves mettant en cause notre déléguée syndicale !

Sur ce point, nous allons saisir les autorités compétentes pour empêcher la réitération de ces "enquêtes" réalisées en dehors de tout cadre légal, réglementaire ou déontologique.

Communiqué du 29 septembre 2021
Contact : 06-31-27-12-47

Fédération CGT-spectacle



Synptac-CGT



UL CGT Aubervilliers



UD CGT 93

